



**DANS LE CADRE DE LA LUTTE
CONTRE LA PROPAGATION DE COVID-19
ET SUITE AUX PRÉCONISATIONS GOUVERNEMENTALES
PRIVILÉGIEZ LES FORMALITÉS À DISTANCE**

**POUR TOUTES VOS DÉMARCHES,
LE RECOURS AUX MAILS ET TÉLÉPHONE
EST À PRIVILÉGIER**

→ TÉL. 0237 25 65 25

→ Numéros de téléphones et adresses mails des services, fiches contacts,
sur WWW.CHARTRESMETROPOLEHABITAT.COM

**Vous serez reçus à l'Hôtel de ville et d'agglomération, par les services de
Chartres Métropole Habitat, uniquement dans le cadre d'un rendez-vous.**

Pour le paiement de votre loyer, plusieurs dispositifs sont à votre disposition



SCANNEZ-MOI

- En ligne sur notre site Internet.
- Aux bornes de paiement (rue des Bas-Bourgs ou à l'Hôtel d'agglomération).
- Par prélèvement automatique.
- Par chèque (voie postale avec l'enveloppe T).